



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature**
Direction de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages
Sous-direction de l'urbanisme réglementaire
et des paysages

TRAVAUX EN SITE CLASSÉ

570 240709

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L.341-10 ;

Vu le décret du 6 mai 1995 portant classement de l'estuaire de la Rance à Langrolay, Lanvallay, Pleudihen, Plouer, Saint-Helen, St-Samson, Taden, La Vicomte en Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine Le Minihic, Pleurtuit, La Richardais, St-Jouan-des-Guérets, St-Malo, St-Père, St-Suliac, La Ville-ès-Nonais ;

Vu la demande d'autorisation spéciale de travaux déposée par la Mairie de La Ville-es-Nonais, représentée par Jean-Malo CORNEE, sur la commune de LA VILLE-ES-NONAIS, concernant le permis d'aménager n°035 358 24 A 0001. Le projet porte sur l'installation d'une cabine de sanitaire. La structure aura un bardage en planche de châtaigner et une couverture en ardoises naturelles ;

Vu les avis formulés par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en sa séance du 19 mars 2024, l'architecte des bâtiments de France et par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Considérant les codes architecturaux des constructions légères de bord de Rance ;

Considérant que, sous réserve de la mise en œuvre des prescriptions, le projet s'insère de façon satisfaisante dans le site ;

Autorise

La réalisation des travaux envisagés par la Mairie, représentée par Jean-Malo CORNEE, sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- Le bardage bois sera posé verticalement, les planches le composant seront laissées naturelles ;
- Les ardoises seront posées au crochets teintés et le faitage sera en tuiles non vieilles ;
- La rampe d'accès au sanitaire sera réalisé avec un mélange terre-pierre du même aspect que le revêtement de la voie d'accès située à proximité du projet.

Pour le ministre et par délégation,
L'adjoint à la sous-directrice de l'urbanisme réglementaire et des paysages

ADJOINT A LA SOUS-DIRECTRICE EN CHARGE DE
L'URBANISME REGLEMENTAIRE ET DES PAYSAGES

Signature numérique
de Patrick BRIE
patrick.brie
Date : 2024.07.09
20:20:34 +02'00'

Cette décision s'applique sans préjudice des autres législations et réglementations en vigueur.

Tour Sequoia - 92 055 La Défense Cedex - Tél : 33 (0)1 40 81 21 22

www.ecologie.gouv.fr
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Avis de dépôt d'un Permis d'Aménager	N° d'enregistrement PA 35358 24 A0001	Date de dépôt 02/02/2024
---	--	-------------------------------------

Pour Affichage

DEMANDEUR
<p>Nom et prénom : MAIRIE COMMUNE LA VILLE ES NONAIS Monsieur le Maire Jean-Malo CORNÉE</p> <p>Adresse : 15 rue de La Rance 35430 LA VILLE ES NONAIS</p> <p>Auteur du projet :</p>

TERRAIN
<p>Adresse : Port St Jean 35430 La Ville ès Nonais</p>
<p>Références cadastrales : /</p> <p>Superficie : m²</p>

PROJET
<p>CONSTRUCTION D UN WC PUBLIC</p> <p>Surface de plancher après travaux : m²</p>

Fait à La Ville ès Nonais, le vendredi 2 février 2024

Le Maire



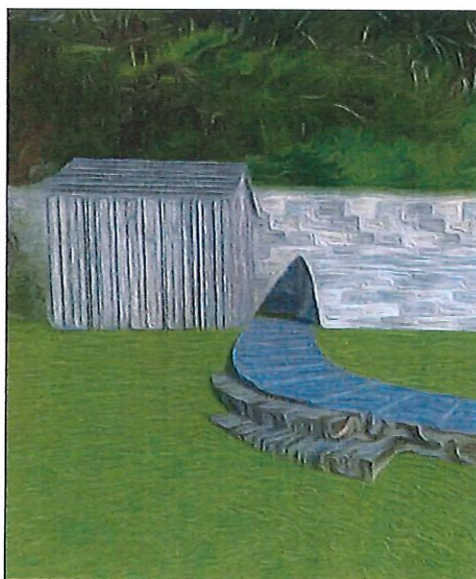
 Par délégation du maire
J. DESAUNAY, Adjoint délégué

Rue des Cales

**Construction de toilettes publiques
et aménagement de leur accès**

Permis de construire

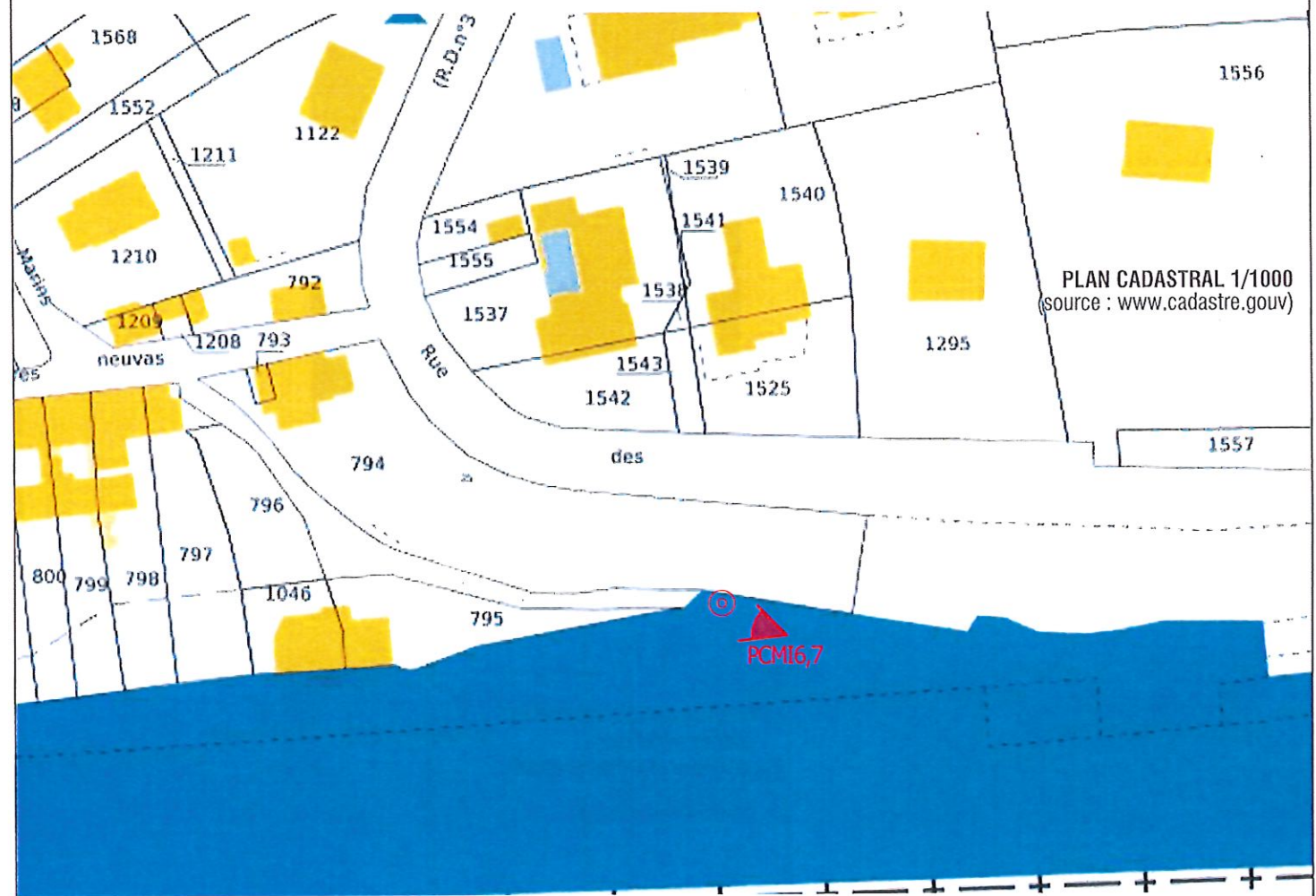
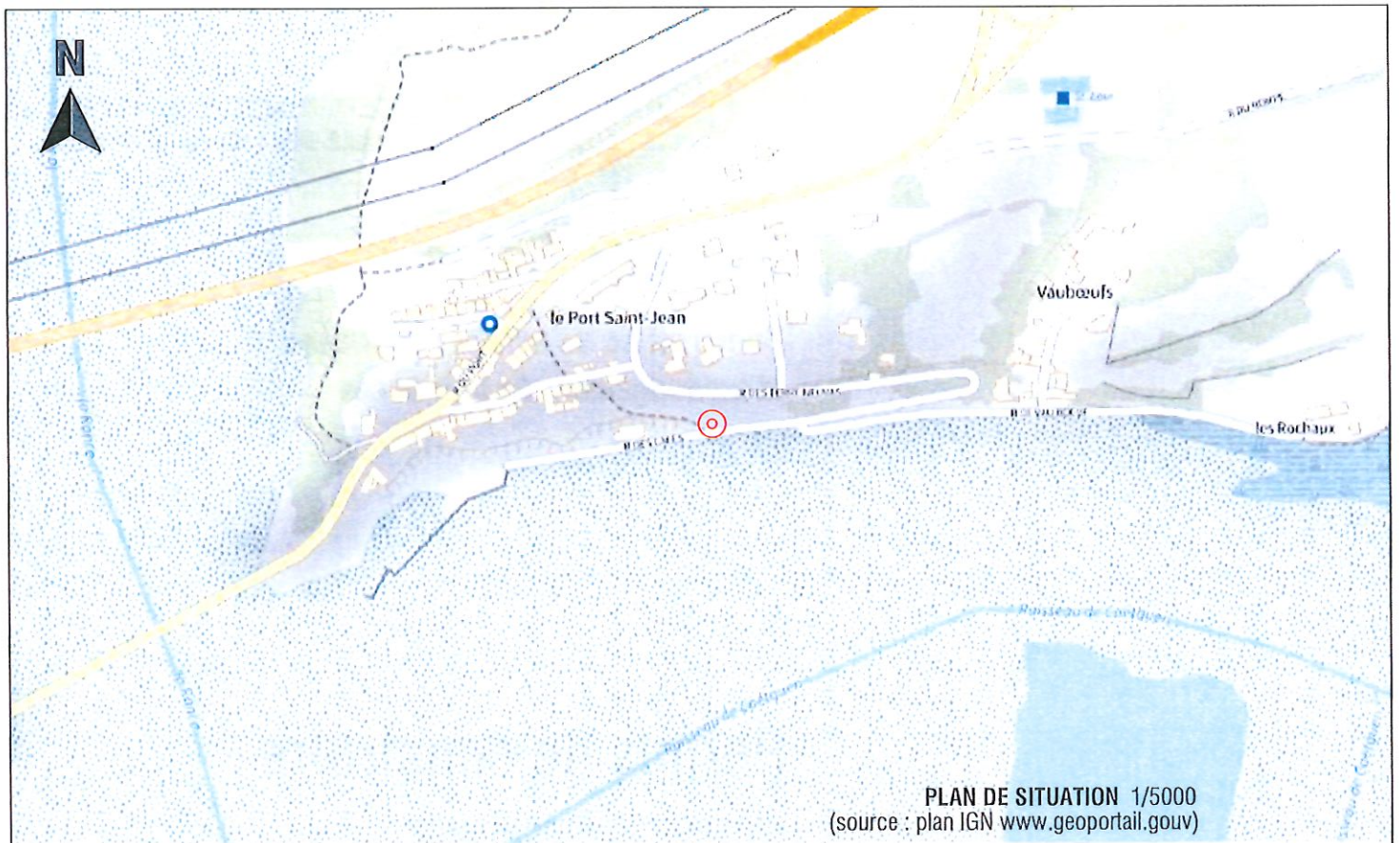
Pièces réglementaires



22 décembre 2023

MÂÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de la Ville-ès-Nonais
13 Rue de la Rance
35430 la Ville-ès-Nonais

Gestionnaire :
Adrien BLANCHARD
Secrétaire Général des Services
Commune de LA VILLE-ès-NONAIS
Tél. 06 59 50 74 73
E.mail. mairie@la-ville-es-nonais.fr



Rue Des Cales 35430 La Ville-ès-Nonais

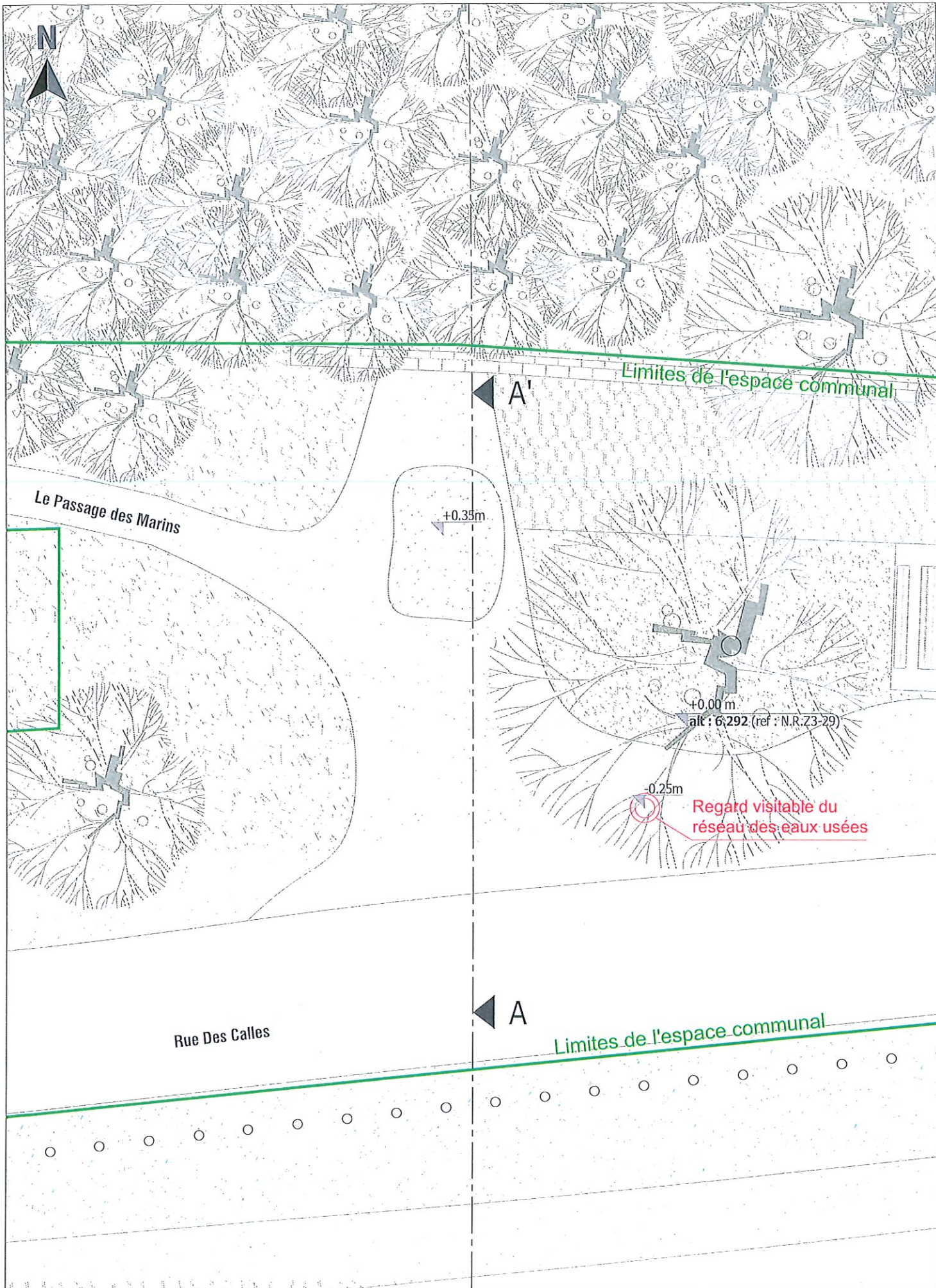
Construction de Toilettes publiques

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de La Ville-ès-Nonais
13 Rue de la Rance
35430 La Ville-ès-Nonais

PLAN DE SITUATION 1/5000
PLAN CADASTRAL 1/1000

PCMI1

22 décembre 2023



Rue Des Calles 35430 La Ville-ès-Nonais

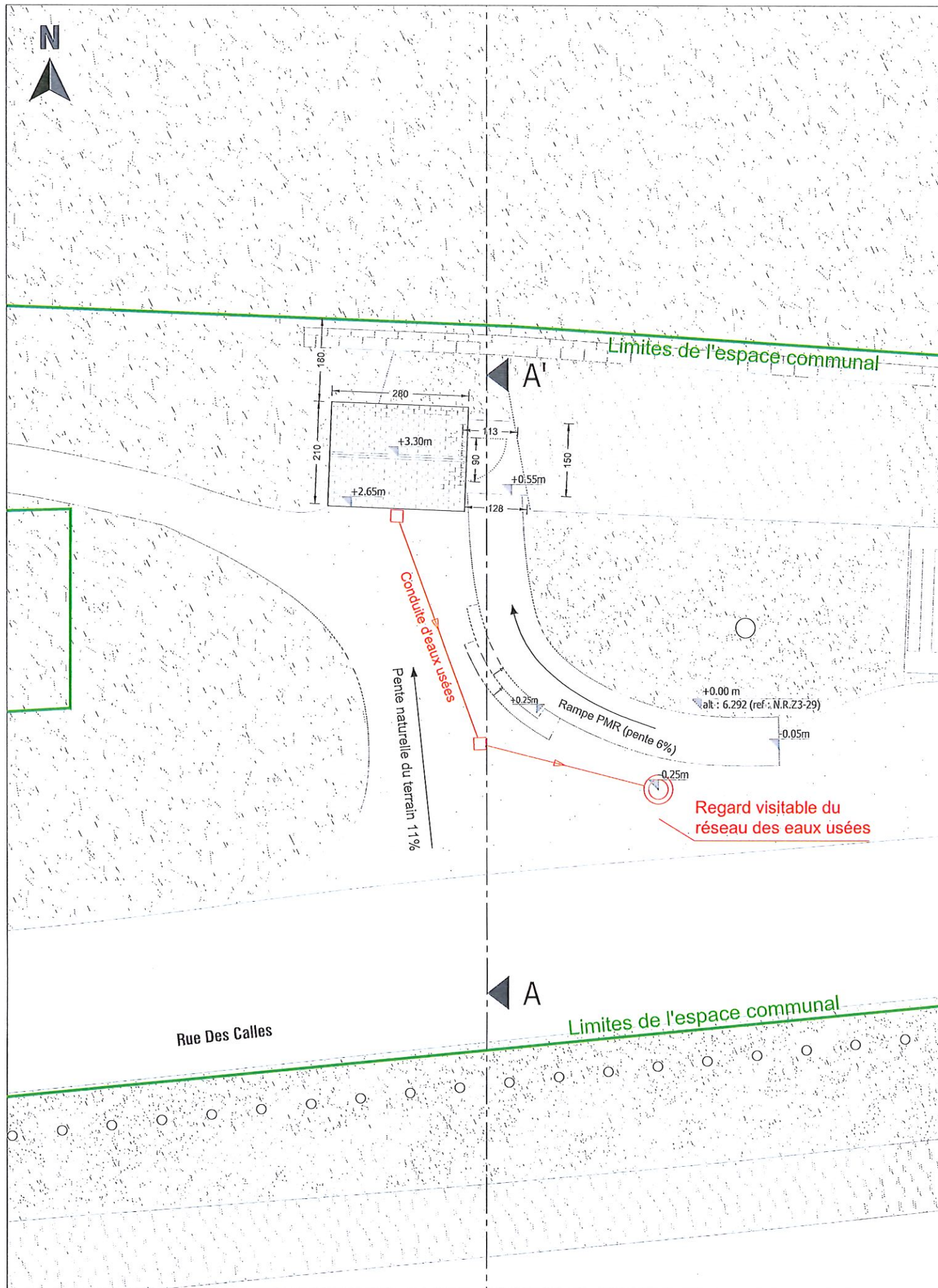
Construction de Toilettes publiques

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de La Ville-ès-Nonais
13 Rue de la Rance
35430 La Ville-ès-Nonais

PLAN DE MASSE EXISTANT
1/100

PCMI2

22 décembre 2023



Rue Des Calles 35430 La Ville-ès-Nonais

Construction de Toilettes publiques

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de La Ville-ès-Nonais
13 Rue de la Rance
35430 La Ville-ès-Nonais

PLAN DE MASSE PROJETE
1/100

PCMI2

22 décembre 2023

Présentation de l'état initial du terrain :

Le projet se situe en zone maritime avec une densité urbaine moyenne.

La parcelle est adossée à une falaise elle-même soutenue par un épais mur de pierres maçonné.

Elle est séparée du rivage par la rue des cales.

L'espace est déjà occupé par une aire de picnic, 2 places de parking et par l'accès à un sentier remontant la falaise (le Passage des Marins)

Nécessité d'un aménagement

La vue dégagée sur la Rance invite de nombreux promeneurs à parcourir la Rue des cales. Cette promenade ne présentant pas de dénivelé attire particulièrement les seniors.

Pour leur confort, la mairie a installé durant l'été 2023 une cabine de toilettes habituellement destinée aux chantiers.

Ces dernières ne s'intégrant pas à son environnement en plus d'être peu commodes, la mairie a décidé de réaliser des toilettes publiques plus accueillantes.

Insertion dans l'environnement

Le projet ne porte que sur un seul WC accessible aux PMR.

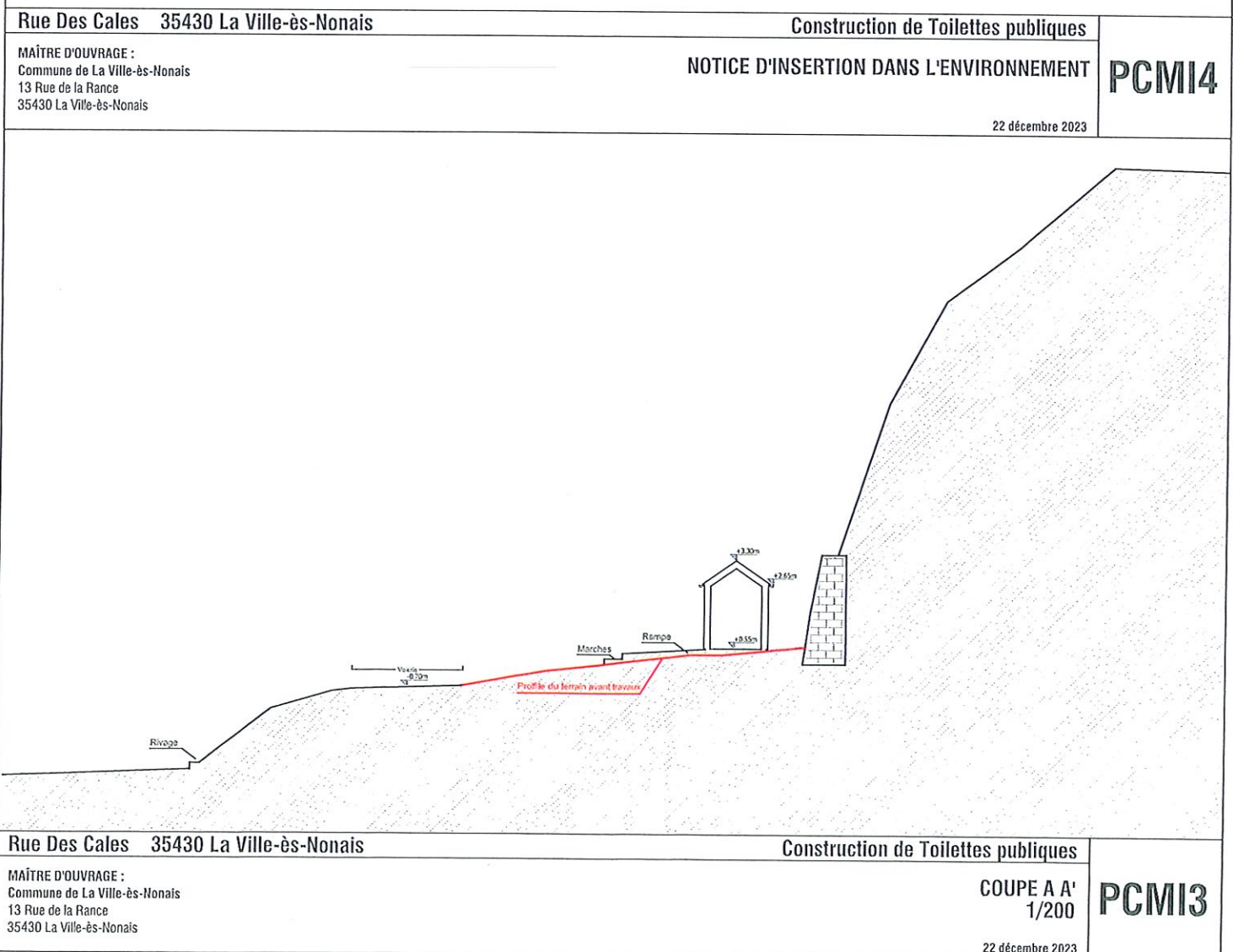
Le terrain présentant une pente trop importante pour les fauteuils roulants, une pente douce est aménagée afin de faciliter l'accès.

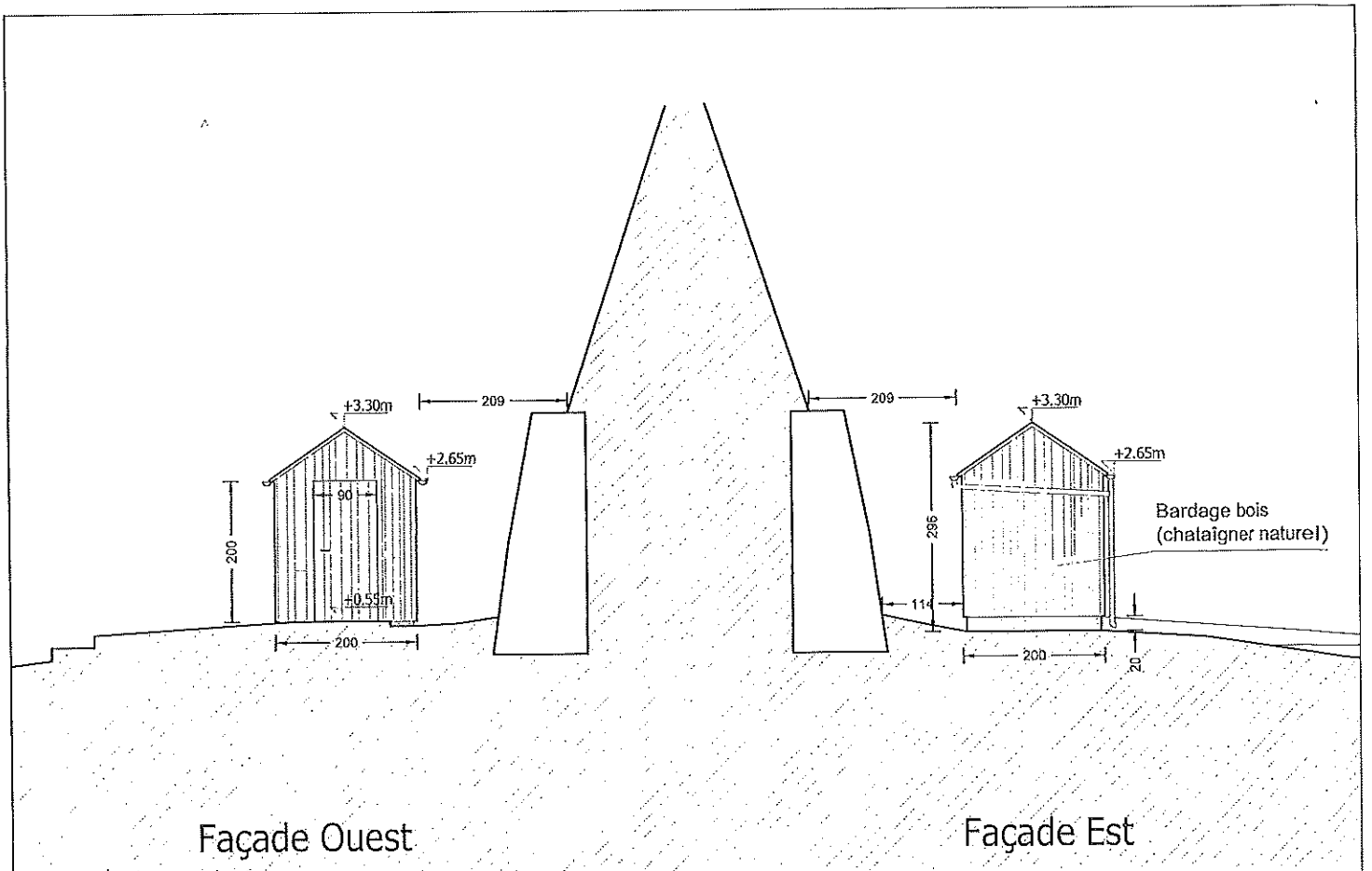
Le volume construit est simple, s'aligne sur le contrefort de la falaise et présente une toiture à double pente. Cette dernière est composée d'ardoises naturelles.

La structure de bois est habillée d'un bardage en châtaignier provenant de la commune.



source : street view (google.com)

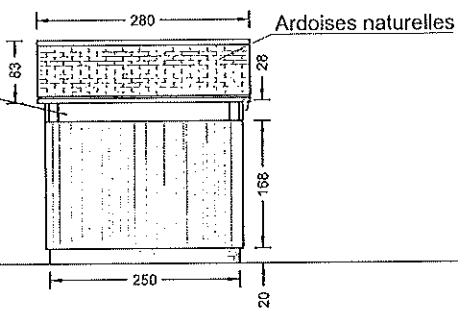




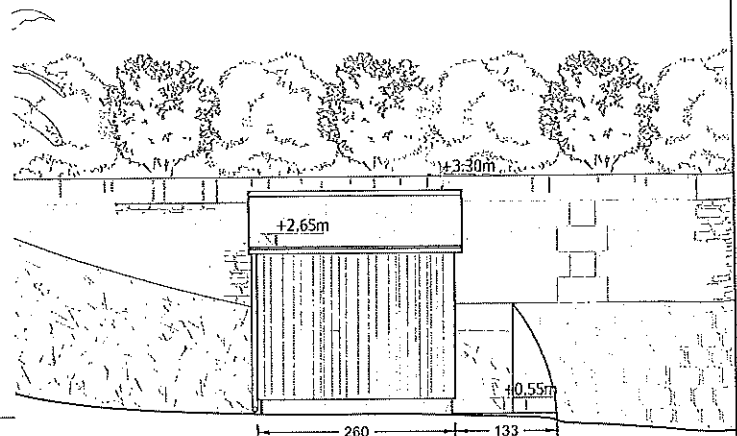
Façade Ouest

Façade Est

Grille permettant la ventilation, l'éclairage naturel et interdisant l'accès aux volatiles



Façade Nord



Façade Sud

Rue Des Cales 35430 La Ville-ès-Nonais

Construction de Toilettes publiques

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de La Ville-ès-Nonais
13 Rue de la Rance
35430 La Ville-ès-Nonais

ELEVATIONS
1/100

PCMI5

22 décembre 2023



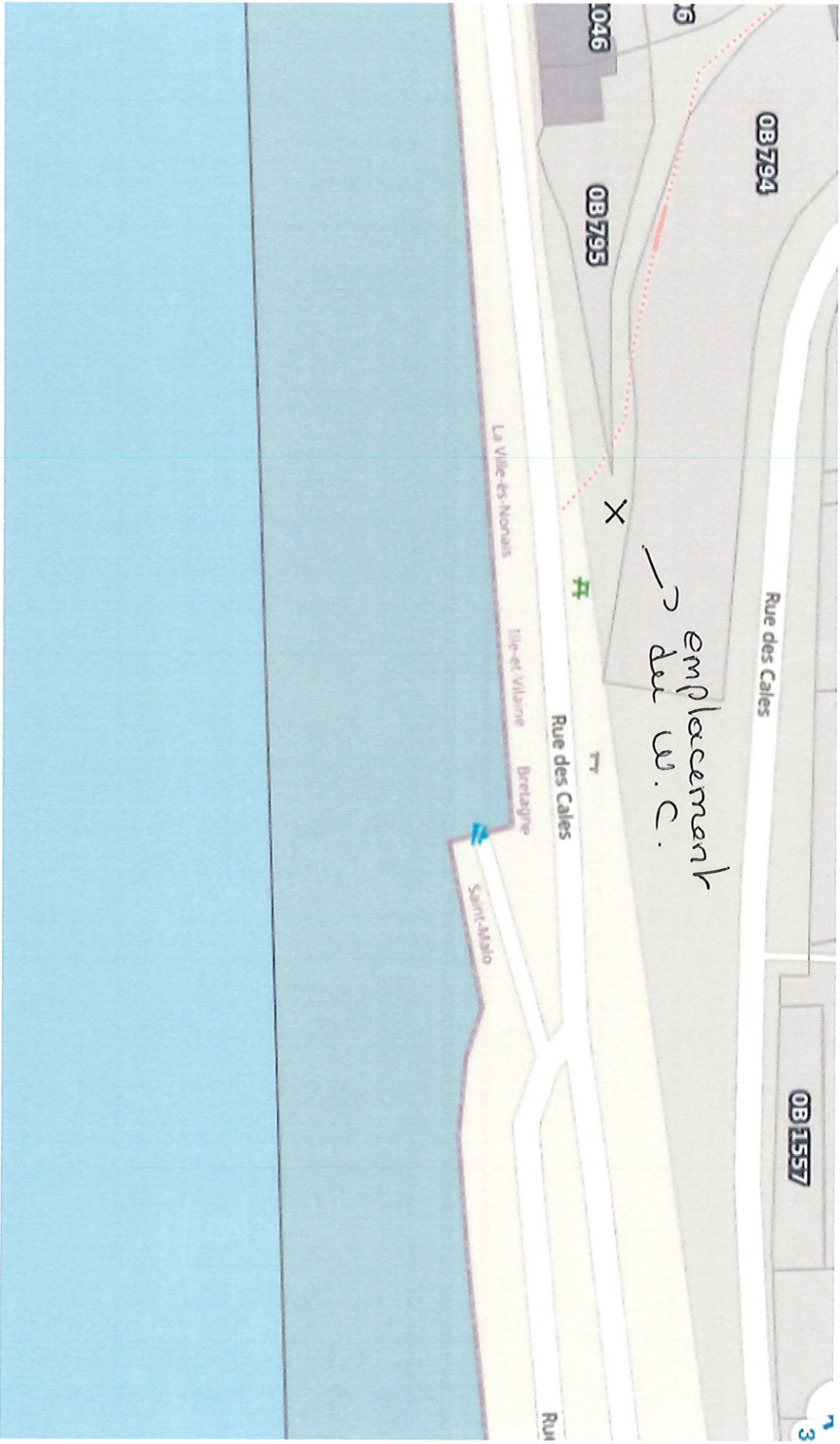
PCMI7 Situation du projet dans son environnement proche



PCMI6 Vue projetée



PCMI8 Situation du projet dans son environnement lointain



emplacement
de U.C.

Rue des Cales

OB 1557

OB 794

OB 795

046

Rue des Cales

La Ville-ès-Normais

Île-ès-Vilaine

Breizhve

Saint-Malo



PROJET D'INSTALLATION DE TOILETTE PUBLIQUE SUR LE SITE DU PORT SAINT-JEAN (COMMUNE DE LA VILLE ES NONAIS) *ILLE & VILAINE*

En 2021, la commune de la Ville ès Nonais a porté un projet d'aménagement sur le site du Port Saint-Jean (photo 1). Celui-ci visait à restreindre le stationnement des véhicules le long de la route bordant la grève et sécuriser l'accès des piétons jusqu'à la cale du port. Après l'obtention de l'arrêté ministériel autorisant ces travaux, la pose des potelets en bois a été effectuée au début du printemps 2022 et en régie par les services techniques de la commune (photos 2 & 3).



*Photo 1 :
Secteur de l'aménagement
réalisé en 2022*

*Photos 2 & 3 :
Détails des aménagements
(mars 2022)*



La réalisation de ce projet s'est traduit très rapidement par une réappropriation de ce secteur tout d'abord par les habitants de la commune ainsi que par les randonneurs et les touristes appréciant la sécurisation du site pour les piétons et en particulier les familles avec des enfants.

Confortée par ce résultat positif, la commune souhaite aujourd'hui apporter un service supplémentaire aux usagers du port Saint Jean en installant une toilette publique sur le site.

PRESENTATION DU SITE

La zone d'implantation pressentie (photo 4) se situe dans le périmètre du site classé (carte 1) et à proximité immédiate (quelques mètres) du site Natura 2000 « estuaire de la Rance » (carte 2).



*Photo 4 : localisation du site d'implantation
(la photo aérienne est antérieure aux aménagements de 2022. Aucune voiture stationne sur la bordure sud de la route)*



Carte 1 : Emprise du site classé



Carte 2 : périmètre du site Natura 2000

PRESENTATION DU PROJET

Le projet vise à installer une toilette publique le long de la route d'accès à la cale de port Saint Jean. Le site retenu correspond à une petite esplanade enherbée où des tables de pique-nique en bois sont présentes depuis déjà quelques années.

La décision d'offrir ce service supplémentaire aux personnes fréquentant le Port Saint Jean repose sur deux constats :

- L'augmentation de la fréquentation par les piétons depuis les aménagements précédents, opérationnels depuis la fin de printemps 2022 ;
- Une prise de conscience que, pour les randonneurs empruntant le GR 34 et en provenance de Pleudihen-sur-Rance, aucun dispositif sanitaire n'était à leur disposition sur un linéaire de chemin supérieur à 10 kilomètres.

En anticipant sur le projet actuel, la municipalité a décidé, avec l'accord des services de l'Etat, de procéder à l'installation provisoire pendant la saison estivale 2022 d'un sanitaire chimique de location à l'endroit prévu pour l'implantation définitive de toilette publique (photos 5, 6 & 7).



*Photos 5 à 7 :
Toilette chimique de
location installée en été
2022 sur le site du Port
Saint-Jean*

A l'issue de la saison, le bilan de cet aménagement est très positif et, en se basant sur les retours collectés auprès des usagers et des riverains, cette initiative a été jugée favorablement.

Ces éléments ont donc conforté la municipalité à envisager l'édification d'un élément sanitaire pérenne en y apportant les modifications nécessaires pour optimiser ses capacités d'accueil, intégrant les normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite (PMR), en améliorer son intégration paysagère et faciliter sa gestion au quotidien.

Les habitations situées le long de la voie d'accès à la cale du Port Saint-Jean sont, bien évidemment, raccordées aux réseaux d'eau et de collecte des eaux usées. A cet égard, il convient de préciser qu'un regard des eaux usées se situe au droit du site d'implantation de ce sanitaire (cf. photo 7). L'installation de toilette conventionnelle est donc privilégiée puisque l'alimentation en eau et les rejets peuvent faire l'objet de branchements simples. Ce choix facilite grandement les opérations de nettoyage et de maintenance de ce bâtiment. La pose d'un panneau photovoltaïque est prévue afin d'alimenter un éclairage à LED, peu gourmand en énergie. La rue desservant la cale du Port saint Jean n'étant pas éclairée la nuit, la fréquentation en période nocturne de ce secteur est faible et un éclairage non permanent ne constitue pas, a priori, un frein à l'utilisation de cet aménagement tout en limitant la pollution lumineuse et donc le renforcement de la trame noire.

Concernant le bâtiment en tant que tel, les choix pris par la municipalité reposent sur la seule volonté d'intégrer au mieux ce petit édifice dans le paysage. Ainsi, les apports de « tout venant » nécessaire pour la stabilité du WC chimique (cf. photos 5 & 6) seront repris. Souhaitant rendre cet aménagement accessible aux personnes à mobilité réduite, le niveau du sol et le dénivelé pour accéder au bâtiment correspondront aux normes des rampes d'accès PMR (5%). La surface de l'édifice sera également conforme aux modalités d'accueil PMR. Ainsi l'emprise au sol sera globalement de 2,20/2,30 m par 1,50 m avec un accès sans seuil à l'intérieur des toilettes. Aucun local technique ne sera adossé au bâtiment. Cette décision prise par la municipalité est essentiellement motivée par la volonté de concevoir un édifice le plus réduit possible afin d'optimiser son intégration paysagère.

Le bâtiment sera construit en régie par les services techniques de la commune. En s'appuyant sur des réalisations similaires (réhabilitation des sanitaires de la plage du Verger – Cancale), la construction se fera à partir de matériaux naturels (ossature et bardage bois) avec un toit en double pente (pente de 30/35°) et une couverture en ardoise. Les gouttières et la descente d'eau pluviale sera en zinc. Afin de mieux s'intégrer dans le bâti existant, le faitage sera parallèle à la route pour s'harmoniser avec les toitures des maisons construites le long de la voie d'accès à la cale. De ce fait, l'entrée au toilette sera décalée de 90° par rapport au WC chimique avec une porte s'ouvrant parallèlement à l'axe de la rue et non en face du chemin emprunté par les piétons (cf. photos 5 à 7).



Photo 8 : Exemple du bâti des toilettes en bois envisagée par la municipalité

Enfin, il importe de souligner que cet édifice, implanté en site classé, à proximité immédiate du site Natura 2000 FR 5300061 « estuaire de la Rance » et dans un espace fortement fréquenté, intègre tout à fait la fiche action GA 3 du Docob Natura 2000 relative à la limitation des sources de pollution des milieux aquatiques. Ce projet s'inscrit également dans les préconisations de SAGE « Rance-Frémur-Baie de Beaussais » qui œuvre pour une amélioration, entre autres, de la qualité des eaux littorales et marines.

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 10 : « Où trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Commune de la Ville es Nomais

Commune et département) :

Adresse : 15 Rue de la Ponce

35430 LA VILLE ES NOMAIS

Téléphone : 02 99 584192 Fax :

Email : Secreteria@la-ville-es-nomais.fr

Nom du projet : WC PUBLIC PORT ST JEAN

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Installation de toitures sur digues

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune La Ville en Noire N° Département : 35
Lieu-dit : Port de Jean

En site(s) Natura 2000
n° de site(s) : FR 53 000 61 (FR53----)
n° de site(s) : (FR53----)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?
A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR53----)
A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR53----)

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
- 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)
- Emprises en phase chantier : (m.)
- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Raccordement aux réseaux d'eau et d'eaux usées
Automatisme électrique par pas de panneau solaire

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : 1 fois

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

pendant chantier, creusement de tranchée par raccordement
pendant fonctionnement, aucun rejet

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

le projet vise à limiter voire stopper
tout rejet dans le milieu naturel: promeneurs, randonneurs,...

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (randonnée, plaisance, VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : *Présence d'une ZNIEFF*

Commentaires :

L'aménagement prévu regard s'agit d'un sentier tant pour les usages récréatifs de site (plaisance) que pour les randonneurs.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

- Photo 1 :
- Photo 2 :
- Photo 3 :
- Photo 4 :
- Photo 5 :
- Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande autre :		/
Milieus forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieus rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieus littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes Vasières Prés salés autre :		
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement à l'aide du tableau suivant les incidences potentielles du projet.

Composantes du projet : préciser chaque composante des travaux, le fonctionnement...

Habitats et espèces concernés : partie à compléter avec l'opérateur

Incidences potentielles : destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface), destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus), perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...)

Composante du projet	Localisation par rapport au(x) site(s) N2000 <i>(Indiquer l'identifiant du site lorsque plusieurs sont concernés)</i>	Habitats et espèces potentiellement concernés en site N2000	Incidence(s) potentielles	Précaution(s) prise(s) en compte	Incidence(s) finale(s) attendue(s)

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : <i>la Ville de Nembs</i>	Signature :
Le (date) : <i>12 / 06 / 2023</i>	Par délégation du maire J. DESAUNAY , Adjoint délégué

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

(touche Ctrl et clic sur le texte en bleu souligné pour atteindre la page web)

Sur le site de la DREAL :

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

Dans légende, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Nature et biodiversité » et décochez les autres zones protégées. Vous pouvez choisir comme fond de carte : l'IGN ou l'orthophoto (à partir de 1/25000ème) selon l'échelle que vous choisissez. Vous pouvez zoomer sur la carte en choisissant la commune.

Sur le site du Géoportail :

<http://www.geoportail.fr/visu2D.do?ter=metropole>

Dans catalogue, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Sites protégés ». Vous pouvez choisir comme fond de carte entre l'IGN et la photographie aérienne.

- Dans les fiches de sites région Bretagne:

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR52.html>

- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=128

- Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Auprès de l'animateur du site :

Il peut être identifié sur le site internet de la DREAL :

http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=128

- Auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du département concerné